

# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 25 janvier 2015



L'an deux mil seize, le vingt-cinq du mois de janvier à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de janvier, sous la présidence de Monsieur QUIGNON Gabriel, Maire.

			Présents	Absents /Excusés	Pouvoir à
Monsieur	Gabriel	QUIGNON	X		
Madame	Marinette	MARETTE	X		
Monsieur	Alain	GAUCHER	X		
Madame	Michèle	BOULY	X		
Monsieur	Roland	BUSSIERE	X		
Madame	Chantal	TAVEAU	X		
Monsieur	Daniel	DEJONGHE		X	M. Godefroy
Madame	Sandrine	MOREL	X		
Monsieur	Anon-Daniel	BROU	X		
Madame	Corinne	ROBIN	X		
Monsieur	Richard	GODEFROY	X		
Madame	Sylvie	GOUDARD	X		
Monsieur	Christophe	CONSTANTIN	X		
Monsieur	Jean-Claude	CHAUSSEPIED	X		
Madame	Annie	METIVIER	X		
Monsieur	Joël	CHARRUAU	X		
Madame	Odette	PÉGÉ	X		
Madame	Marina	CARO	X		
Monsieur	Dominique	COUANNET	X		
			18		

Secrétaire : M. Brou

Convocation du 19 janvier 2016

Conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie le 28 janvier 2016.

### I. Approbation du procès verbal de la réunion de Conseil du 18 décembre 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve** le procès verbal de la réunion de conseil municipal du 18 décembre 2015.

### II. Fusion des écoles

Monsieur Quignon présente au Conseil Municipal la demande de l'Académie de Maine et Loire de fusionner les deux écoles de Noyant.

L'école maternelle compte actuellement trois classes. Les effectifs prévus pour la rentrée prochaine sont de 59 élèves de trois à six ans, auxquels s'ajoutent huit enfants de 2 à 3 ans.

L'école élémentaire Les Moisillons compte cinq classes. Les effectifs pour la rentrée 2016 sont estimés à 111 élèves.

Au regard des effectifs, qui sont similaires à l'an passé, une fermeture de classe peut être envisagée.

L'Académie propose de fusionner les deux écoles et de créer une école primaire sur la commune. En mesure d'accompagnement à cette fusion, l'Académie s'engage à ne pas fermer de classe à la rentrée de septembre 2016.

Cette fusion entraînera la suppression d'un des deux postes de direction et quelques aménagements des bâtiments (standard).

*Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-30,*

*Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.212-1,*

*Vu la circulaire n°2003-104 du 3 juillet 2003 relative à la fusion d'école dans les communes,*

*Vu l'avis favorable du Conseil d'écoles extraordinaire en date du 21 janvier 2016,*

Considérant que la fusion des écoles élémentaire et maternelle permettra le maintien des classes dans le groupe scolaire à la rentrée 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **approuve** la fusion des écoles élémentaire et maternelle

- **décide** de nommer la nouvelle école primaire « École primaire les Moisillons »

### **III. Personnel communal - Indemnité de stage**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer à Monsieur Alexandre Boulissière une indemnité de stage d'un montant de 384.30 € pour son stage d'une durée de quatre semaines du 11 janvier 2016 au 05 février 2016, pour 126 h effectives.

### **IV. SIEMML**

#### **1. Désignation des délégués**

Suite aux nouveaux statuts du SIEMML, visant à territorialiser sa gouvernance, le SIEMML demande à ce que soient désignés ou confirmés les deux délégués communaux (titulaire et suppléant).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité :

Monsieur Richard Godefroy – délégué titulaire

Monsieur Alain Gaucher – délégué suppléant

#### **2. Projet d'enfouissement des réseaux de la Petite Route de Méon**

Le SIEMML demande au Conseil Municipal si le projet d'enfouissement des réseaux de la Petite Route de Méon sera réalisé en 2016.

Le Conseil Municipal souhaite réaliser simultanément une rénovation et mise aux normes des réseaux d'assainissement, et la réfection globale de la voirie.

Or, les études relatives à ces travaux ne sont pas suffisamment abouties pour pouvoir envisager la réalisation des travaux en 2016.

Afin d'affiner les conditions techniques et financières de l'opération, le Conseil Municipal souhaite demander au SIEMML de reporter ce programme de travaux en 2017.

## V. Extension du réseau d'assainissement dans la zone industrielle

La commission voirie - assainissement a étudié le permis d'aménager par la Communauté de Communes du Canton de Noyant, pour la construction de plusieurs ateliers relais.

Ces constructions sont situées en zone urbaine à vocation industrielle du PLU et doivent obligatoirement être raccordées au réseau d'assainissement collectif.

Le projet représente une dépense estimée à 20 550.00 €. La négociation relative au montant et aux spécificités techniques du raccordement sont encore en cours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **approuve** le projet d'extension du réseau d'assainissement collectif dans la zone industrielle.
- mandate Monsieur le Maire à la conception technique et financière des travaux et des contrats en découlant.

## VI. Questions diverses

### 1. Remboursement assurances

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le remboursement de l'Assurance AXA de 722.69 €, correspondant au montant du préjudice subi lors d'un passage de convoi exceptionnel (quilles renversées).

## VII. Informations

- ✓ Le Maire rappelle que le parc du Plessis est interdit aux chiens. Cependant, les maîtres des chiens ne respectent pas cette interdiction. Le maire verbalisera les contrevenants.
- ✓ Afin d'éviter les sacs poubelles éventrés, le maire a demandé à la Communauté de Communes s'il était possible de faire une vente de containers à prix concurrentiel.
- ✓ Le Conseil Municipal fixe les prochaines réunions des commissions :

Mardi 2 février 20h30 – affaires scolaires

Mercredi 3 février 20h30 – commission finances

Mercredi 10 février 20h30 – commission finances

Mercredi 17 février 20h30 – commission finances

Les prochaines réunions de conseil se tiendront le lundi 22 février et le mercredi 24 février 2016 à 20h30.

A NOYANT, le 25 janvier 2016

Le Maire

